

JOUER , DECOUVRIR, PRATIQUER LA MUSIQUE VIVANTE

L'école de musique municipale de Vendres propose aux enfants, adolescents et adultes des cours de musiques actuelles et diversifiées et de la pratique d'ensemble instrumental dans un esprit d'ouverture, centrés sur la relation et la convivialité.

LES PROFESSEURS

Jean-Luc Dubroca, directeur

Eveil musical, percussions africaines, formation musicale (Cycle 1)

Maryline Marcou

Piano, formation musicale (Cycle 1)

Salim Benchelloug

Guitare acoustique, électrique et basse

Emmanuelle Hernandez

Flûte traversière, formation musicale (Cycle 1-2)

Nicolas Baillet

Batterie, percussions « Batucada »

Manon Bertini

Piano, chorale, formation musicale (Cycle 1-2)

Corentin Ratonnat chant, musiques actuelles

INSCRIPTIONS

* Sur fiche d'inscription téléchargeable sur www.vendres.com, onglet culture

* A partir du mardi 5 septembre 2017 à l'école de musique municipale, de 16h00 à 18h00

* A la fête des associations samedi 2 septembre

* Clôture des inscriptions le 12 septembre à 18h00

REUNION D'INFORMATION et PLANNINGS

Mercredi 13 septembre à 18h, à l'école de musique

REPRISE DES COURS
lundi 18 septembre 2017

Accès sur le Schéma d'Orientation Pédagogique (SOP) musique, le cursus d'enseignement musical de cycle 1 comprend la formation musicale, les cours d'instruments et la pratique d'ensemble instrumental.

FORMATION MUSICALE Durée 1h30

Apprentissage des éléments constitutifs de la musique et chant FM / A partir de 7 ans

COURS D'INSTRUMENTS Durée 1/2 heure

- Guitare acoustique et électrique, basse
- Piano
- Flûte traversière
- Batterie
- Percussions, tambour Djembé
- Chant, musique actuelle

PRATIQUE D'ENSEMBLE Durée 1 heure

- Eveil musical de 4 à 7 ans / Durée 1 heure
- Ensemble vocal (ados/adultes)
- Ensemble de percussions brésiliennes « Batucada » Atabalari Yo!
- Ensemble de percussions africaines
- Ensemble de musique actuelle et amplifiée « Tutti Veneris Orchestra »

CONTACTS & RENSEIGNEMENTS

Ecole de Musique Municipale
Groupe scolaire Lucie Aubrac, Avenue du Languedoc
34350 VENDRES

Tél : 04 67 37 56 84 / Portable : 06 43 33 89 49

Email : ecole.musique@vendres.com

Mairie : 04 67 32 60 50

<http://www.vendres.com>

Ne pas jeter sur la voie publique

Ecole de Musique Municipale de VENDRES



TARIFS ET REGLEMENT 2017 - 2018



Quotient Familial		
Catégories	Tranches	
A	0	→ 159
B	160	→ 213
C	214	→ 266
D	267	→ 317
E	318	→ 370
F	371	→ 422
G	423	→ 476
H	477	→ 528
I	529	→ 580
J	581	→ 632
K	633	→ 685
L	686	→ 738
M	739	→ 791
N	792	→ 843
O	844	→ 894
P	895	→ 947
Q	948	→ 1000
R	1001	→ 1052
S	1053	→ 1106
T	1107	→ 1158
U	1159	→ 1212
V	1213	→ 1264
W	1265	→ 1317
X	1318	→ 1371
Y	1372	
Z	EXTERIEURS DE VENDRES	

Cours d'Instrument et Formation Musicale
Tarifs annuels en Euros par personne
70
72
85
92
99
106
113
120
127
134
141
148
153
158
164
170
177
184
190
197
203
211
218
224
231
492

Pratique d'ensemble instrumental
Tarifs annuels en Euros par personne
23.35
24
28.35
30.65
33
35.35
37.35
40
42.35
44.65
47
49.35
51
52.65
54.65
56.65
59
61.35
63.35
65.65
67.65
70.35
72.65
74.65
77
164 / 104
Adulte enfant

L'accès à la musique pour tous avec le SPAC

Labellisée « SDEM-Ecole de Musique de Proximité (EMP) », l'école de musique municipale est gérée par le Service Public Administratif et Culturel de Vendres (SPAC), avec le concours du département de l'Hérault. L'objectif est de permettre à tous d'accéder à la musique, en instaurant des tarifs basés sur votre quotient familial. 25 tranches sont ainsi instaurées (voir ci-contre) ainsi qu'un tarif pour les personnes extérieures de Vendres.

Modalités d'inscription

Documents à fournir:

- dossier d'inscription à retirer en mairie ou à l'école de musique (voir adresse au dos).
- Également téléchargeable sur le site Internet de Vendres, onglet Culture.
- attestation de quotient familial

La nécessité de fournir son Quotient Familial

L'attestation de QF est délivrée sur demande par la Mutuelle Sociale Agricole, par votre Caisse d'Allocations Familiales ou téléchargeable sur le site de la CAF à l'aide de votre numéro d'allocataire. Sans ce document, les tarifs maximum vous seront appliqués. En cas de difficulté pour l'obtenir, ou si vous n'êtes pas allocataire, les services municipaux se tiennent à votre disposition. (Mme Sophie BELTRAM au 04 67 32 60 48).

Règlement de votre cotisation annuelle

A l'école de musique, auprès du directeur. *Attention, vous ne serez accepté(e) en cours que sur présentation de la facture acquittée.*